

PROVINCE DE QUÉBEC

COMITÉ DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 6 DÉCEMBRE 2012

Le 6 décembre 2012 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire à 9 h, la vingt-huitième réunion (4^e réunion en 2012) du Comité de vigilance du L.E.T., à laquelle assistaient :

- √ Monsieur Michel Côté, citoyen et président du comité
- √ Monsieur Steve Girard, conseiller du district #6
- √ Madame Manon Perreault, conseillère à l'environnement et aux cours d'eau à la MRC de Matane
- √ Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, Ville de Matane

ÉTAIENT ABSENTS :

- √ Monsieur Marcel Bélanger, président de la SOGERM
- √ Monsieur Dany Giroux, directeur du service de la gestion du territoire et urbaniste à la Ville de Matane

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À 9 h, monsieur Michel Côté souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant les varia ouverts.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2012 est lu et adopté à l'unanimité des membres qui étaient présents.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2012

Au point 3, Caroline Ratté mentionne qu'aucune ligne directrice relative aux écocentres ne sera publiée par le MDDEFP. Une lettre a été reçue du MDDEFP disant que toute activité de tri effectuée sur le site d'un écocentre nécessite l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation.

Au point 3, Caroline Ratté nous informe que nous n'avons pas encore obtenu l'autorisation pour l'utilisation de résidus de nettoyage des rues et de résidus de regards et puisards comme matériel de recouvrement journalier au L.E.T. Des analyses supplémentaires sont demandées par le MDDEFP.

Au point 3 toujours, Caroline Ratté mentionne qu'elle a reçu comme information que la Ville est responsable de tout accident si la clôture du bassin d'accumulation du lixiviat demeure ouverte.

Au point 3, Caroline Ratté nous informe qu'Hydro-Québec a fait parvenir à la Ville une estimation pour la modification du voltage disponible à la station de pompage SP-21. Celle-ci s'élève à plus de 100 000 \$. Les travaux de modification ne sont pas prévus à court terme.

Au point 10 c), Manon Perreault nous informe que 15 à 20 personnes ont participé à l'atelier gratuit sur le compostage domestique tenu par la MRC le 27 septembre dernier.

4. Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs – produits électroniques

Caroline Ratté nous informe que l'écocentre de Matane est maintenant reconnu comme point de dépôt pour les produits électroniques par l'Association pour le recyclage des produits électroniques, ARPE-Québec.

Les produits stipulés à l'entente provenant des résidents et des ICI seront donc reçus gratuitement à l'écocentre à compter du 1^{er} janvier 2013.

5. Traitement de la matière organique

Le rapport final de l'étude de faisabilité et l'analyse des scénarios de gestion des matières résiduelles organiques de la MRC de Matane n'est pas encore disponible.

Selon le rapport préliminaire, il y aurait 3380 tonnes de matières organiques à traiter pour la MRC de Matane. Le coût de revient pour une plateforme de compostage pour la MRC de Matane seulement serait de 91 \$/tonne alors que le coût de revient pour une plateforme de compostage conjointe avec la MRC de la Haute-Gaspésie serait de 68 \$/tonne.

Une décision devrait être prise en 2013 quant au mode de traitement des matières organiques résiduelles puisque la date limite pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage est en septembre 2013.

Dans le cadre de ce programme, les infrastructures de compostage peuvent être subventionnées à 50 % et les bacs roulants à 33 %.

6. Discussions avec la MRC de la Haute-Gaspésie

Des discussions sont en cours avec la MRC de la Haute-Gaspésie pour le traitement conjoint des matières organiques résiduelles ainsi que pour l'enfouissement des déchets au LET de Matane. Aucune décision n'a été prise pour le moment.

Pour avoir le droit d'enfouir les déchets de la MRC de la Haute-Gaspésie au LET de Matane, le décret du LET devra être modifié pour permettre d'accepter des déchets provenant de l'extérieur de la MRC de Matane.

Suite à l'annonce dans les médias des discussions en cours avec la MRC de la Haute-Gaspésie, aucun membre du comité de vigilance n'a reçu de commentaires négatifs à ce sujet.

7. Permis pour l'enfouissement de bovins

Caroline Ratté informe les membres qu'un permis de manipulation de matières à risque spécifiées a été demandé auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour avoir la possibilité d'enfouir des tissus bovins lorsqu'une installation agricole passe au feu.

Un inspecteur de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est venu visiter le LET le 28 novembre pour faire suite à la demande de permis. Une réponse est attendue sous peu.

8. Statistiques septembre et octobre 2012

Caroline Ratté résume les faits saillants des statistiques de septembre et d'octobre.

Les statistiques complètes seront envoyées aux membres du comité par courriel.

9. Tarification LET 2013

Les redevances à l'enfouissement seront de 20,91 \$/tonne et la tarification incluant les redevances sera de 129,78 \$/tonne.

10. Varia

a) Aide-mémoire magnétique – matières recyclables

Manon Perreault nous informe qu'un aide-mémoire magnétique sur les matières acceptées dans le bac de récupération sera distribué par la poste à tous les résidents de la MRC en décembre ou janvier.

b) Représentant de la MRC de Matane au comité de vigilance du LET

La MRC de Matane a adopté la résolution 625-09-12 afin de désigner Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau, à titre de représentante officielle de la MRC de Matane au sein du comité de vigilance du LET, ainsi qu'Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à titre de représentant substitut.

c) Citoyen vert du mois

Steve Girard propose, pour la prochaine campagne de sensibilisation estivale, de promouvoir les gestes écologiques en désignant un citoyen vert du mois qui expliquerait les gestes posés qui lui ont valu cette nomination.

d) Égouts des bateaux

Michel Côté demande où sont traités les égouts des bateaux. Caroline Ratté s'informerait à ce sujet.

11. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue le jeudi 21 février 2013 à 9 h.

12. Levée de la réunion

L'assemblée est levée à 10 h 20.

La secrétaire,

[Original signé]

Caroline Ratté, coordonnatrice
Environnement et développement durable
Ville de Matane

p. j. Statistiques septembre et octobre 2012